

PRENEZ DES CANADIENS

La *Jeannette* vient de partir de San-Francisco pour se rendre au pôle nord. Ce voyage intéresse beaucoup le monde savant.

Les chefs de l'entreprise, comptant sur l'expérience acquise par leurs prédécesseurs, et sur les ressources que la science a su produire dans ces dernières années, croient pouvoir oser plus que les anciens explorateurs.

Combattre les glaces, le froid, les mille misères des régions arctiques, devient de jour en jour une tâche moins effrayante, d'abord parce que les préjugés disparaissent, et ensuite parce que la pratique de toute chose rend parfait, selon le proverbe américain.

L'idée de partir du Pacifique, au lieu de suivre l'ancienne voie de l'Atlantique, est déjà assez significative. En s'élevant au nord, la *Jeannette* traverse le détroit de Behring, ces colonnes d'Hercule des temps modernes, et bientôt elle voguera sur la mer libre à une latitude où l'on ne parvient, par l'Atlantique, qu'en affrontant les banquises et les courants les plus mal notés.

Ne doit-on pas s'étonner que, pour ces expéditions hasardeuses, on emploie des hommes tirés de pays si peu en rapport avec les contrées septentrionales?

Ceux qui font autorité en ces matières soutiennent que chaque fois qu'on a enrôlé des équipages dans le nord, il a été impossible d'en obtenir un service intelligent.

Ceci veut dire en deux mots que les populations du nord de l'Europe ne sont pas aptes à sortir de chez elles. Leur ignorance n'est pas une nouveauté.

Adonnées à la routine et aux seules habitudes de leur pays, elles sont incapables de se mettre à la hauteur d'une entreprise qui exige des connaissances variées — de l'éducation. Elles ne peuvent servir qu'à titre de mercenaires, tandis qu'il faut en quelque sorte des coopérateurs.

On est surpris que le chemin du Pacifique n'ait pas été adopté avant aujourd'hui comme le plus praticable pour ces expéditions. Il faut aussi se demander pourquoi la science n'est pas allée chercher, parmi les habitants civilisés de l'Amérique, les qualités propres à faire réussir ses grands projets.

Etant donné le principe qu'une intelligence cultivée est de rigueur chez tous les individus qui composent une troupe d'élite de ce genre, on s'est rabattu pour le choix des hommes sur les pays méridionaux.

Or, il existe en Amérique une population qui parle toutes les langues, qui a découvert et colonisé le nord du continent, qui est par excellence voyageuse et aventureuse, et qui a connu les secrets de ces régions éloignées avant les Européens. Ajoutons qu'elle est douée d'une force physique supérieure à la plupart des races humaines : ce sont les Canadiens-français.

Parlant le français dans la province de Québec, l'anglais dans Ontario, l'algonquin, le sioux et les autres langues indiennes dans les plaines de l'ouest, le chinook et le chinook dans la Colombie anglaise, le russe dans Alaska, ces hommes sont bien les descendants de ceux qui ont les premiers parcouru ces vastes territoires. La civilisation s'étonne de les apercevoir partout à son avant-garde, et nous pouvons nous écrier avec le Père de Smet : "Où les Canadiens-français n'ont-ils pas pénétré!"

Ils ont franchi le désert avant les envoyés des rois; leurs huttes marquent encore l'endroit où a commencé chaque grande ville et le lieu où se bâtiront les centres de l'avenir. Ils savent cent métiers. Ils n'ont peur de rien. L'imprévu est leur domaine. Demandez-leur de créer des ressources, ils en trouveront. Toujours sûrs d'eux-mêmes, ils marchent vers l'inconnu sans se préoccuper de savoir si on les suivra. Ce sont ces hommes que Mackenzie, Simpson et Franklin ont choisis pour leurs expéditions mémorables. Franklin, celui d'entre eux qui a le plus loin poussé au nord, n'avait avec lui que

des Canadiens-français. Quant il a voulu retourner dans ces régions inhospitalières, les savants de l'Europe lui ont imposé un équipage presque exclusivement étranger à nos climats. Ils n'en sont pas revenus.

Maintenant, la tâche est à recommencer. Qu'on réfléchisse à ceci : rendus à l'endroit où les courages européens faillissent sous les effets de la neige, du froid et de la solitude, les Canadiens-français sont parfaitement à l'aise. Cette nature difficile, ces obstacles qui épouvantent les hommes du midi, ils se font un jeu de les vaincre parce qu'ils les connaissent de longue date.

Pourquoi ne pas choisir nos gens pour les expéditions arctiques? Avec de pareils hommes, on peut aller au bout du monde.

BENJAMIN SULTE.

LE CONSEIL LÉGISLATIF

Le coup-d'état de M. Letellier a eu pour résultat de faire préciser les pouvoirs et la position des lieutenant-gouverneurs. Le coup d'autorité du Conseil législatif aura pour effet de faire reconnaître par tous la position de cette Chambre et le rôle qui lui est assigné par la constitution. Ce sera deux précédents qui nous garantiront contre les malentendus à l'avenir.

Les clauses de l'acte fédéral qui se rapportent au Conseil sont assez claires. Aucun bill ne peut devenir loi sans le concours de la Chambre haute, le bill des subsides comme les autres. Il se trouve par là même que le Conseil contrôle directement toute la législation, et indirectement le gouvernement lui-même. Le ministère ne peut faire passer sa politique sans lui; il a donc besoin de lui pour se soutenir; il ne peut gouverner sans l'assentiment du Conseil. Que celui-ci le prenne par la famine en suspendant les subsides, comme dans le cas actuel, et il est forcé de résigner. La constitution ne reconnaît pas de pouvoir qui puisse empêcher le Conseil de se mettre ainsi en opposition au gouvernement.

Et sous ce rapport, notre loi est plus précise que la loi anglaise, en ce qu'elle est écrite et positive. La constitution anglaise n'est pas écrite.

Les conditions d'existence du Conseil sont, aussi, différentes de celles de la Chambre des lords et même du Sénat fédéral. L'acte de 1867 qui pourvoit à ce que le gouvernement fédéral puisse augmenter, dans une certaine mesure, le nombre des sénateurs, ne contient aucune disposition de ce genre relativement au Conseil législatif. En Angleterre, le nombre des lords n'est pas limité, et le souverain peut créer de nouveaux pairs quand il lui plaît. Ici, le Conseil ne peut être modifié que par le décès, la démission, ou la retraite de ses membres.

A. G.

ÇA ET LÀ

Rien de plus triste, de plus décourageant et de plus humiliant pour un homme qui aime son pays, que l'état actuel de la province de Québec. L'esprit de parti et l'amour du pouvoir gâtent, salissent tout, embrouillent les principes les plus clairs et sont en train d'achever la ruine politique, nationale et matérielle de la province. Qu'allons nous devenir?

**

M. Gélinas dit dans les articles qu'il publie dans la présente livraison de *L'Opinion Publique*, que l'acte fédéral donne au Conseil législatif le droit d'empêcher qu'aucun bill devienne loi, même le bill des subsides. Les libéraux répondent à cela que, s'il a ce droit, il ne doit pas l'exercer plus et autrement que la Chambre des lords en Angleterre, laquelle, dans le cas de conflit, se soumet toujours et est obligée de se soumettre, vu que le gouvernement peut, en augmentant le nombre des lords, les forcer de céder. Ils ajoutent qu'il est contre l'esprit et le bon fonctionnement du gouvernement responsable que

le Conseil arrête les subsides, lorsqu'ils ont été votés par la Chambre des députés, laquelle seule est responsable au peuple de l'emploi des fonds publics; que permettre au Conseil de refuser les subsides et d'obliger la Chambre à se soumettre à sa volonté, c'est, de fait, enlever le pouvoir au peuple représenté par les députés, et le mettre entre les mains du Conseil qui pourrait, de concert avec le lieutenant-gouverneur, tenir constamment en échec la Chambre d'assemblée, et empêcher un parti ou l'autre, suivant les circonstances, d'arriver et de rester au pouvoir.

**

M. M.-J.-A. Poisson, d'Arthabaska, qui a publié dans *L'Opinion Publique*, il y a quelques semaines, une si belle pièce de poésie sur la mort du prince imperial, a reçu la lettre suivante :

CAMDEN PLACE, CHISLEHURST,
17 août 1879.

Monsieur,

Je suis chargé par Sa Majesté l'Impératrice de vous transmettre tous ses remerciements pour la pièce de vers que vous lui avez adressée, pour les sentiments que vous lui exprimez dans Son immense douleur, et pour les pensées que vous a inspirées la mort héroïque de son fils bien-aimé.

Veillez agréer, monsieur, l'assurance de ma considération très-distinguée.

Le grand Chambellan,

DU C DE BASSANO.

**

On marche de surprise en surprise dans notre monde politique. Pendant que le Conseil législatif délibérait et attendait les propositions de conférence et d'entente de la part de la Chambre d'assemblée, celle-ci déclarait qu'elle n'avait rien à dire au Conseil et s'ajournait au 28 octobre sans plus de façon. Or, comme le Conseil n'a pas encore voté les subsides, toute la machine gouvernementale est arrêtée, tous les salaires et les octrois sont suspendus. On peut juger du désappointement des employés du gouvernement, obligés d'emprunter pour vivre.

Inutile de dire si les deux partis se déchirent à belles dents à ce sujet.

Les conservateurs reprochent à la Chambre de s'être ajournée sans avoir consulté le lieutenant-gouverneur et sans avoir pris les moyens de rétablir l'harmonie entre elle et le Conseil. Les libéraux répondent que le Conseil législatif ayant refusé d'accepter la proposition de l'hon. M. Starnes qui, en sa qualité de ministre, avait demandé que l'offre d'une conférence fût faite par le Conseil, la Chambre, après une session de deux mois, ne pouvait siéger plus longtemps simplement pour satisfaire les caprices du Conseil et lui permettre d'intriguer contre elle. Que la Chambre étant seule responsable au peuple de l'emploi de l'argent public, l'action du Conseil est un empiétement sur ses droits et un acte arbitraire dont il doit porter toutes les conséquences. Que toujours, en Angleterre, dans le cas de conflit, la Chambre des lords a dû céder à la Chambre des Communes, etc.

Maintenant, que va-t-il arriver? On parle d'élections générales, de coalition et de démission.

M. Pâquet ayant abandonné le gouvernement et M. Murphy étant en faillite, on dit que le ministère ne voudra et ne pourra pas traverser une pareille crise sans se renforcer, s'il est capable.

L.-O. D.

LA TAXE DIRECTE

La crise constitutionnelle et politique engendrée par l'action du Conseil législatif a fait perdre de vue pour un moment la crise financière, qui est pourtant bien autrement grave. La crise politique n'est qu'un mal occasionnel; le conflit des deux Chambres finira comme tous les conflits de ce genre, par la défaite de l'une des parties: il faudra bien que le Conseil ou le gouvernement finisse par plier. La crise financière continuera, elle se prolongera tant qu'on n'aura pas appliqué un remède radical.

Et ce remède radical, c'est tout simple-

ment la taxe. Les revenus de la province ne sont pas suffisants pour équilibrer le budget. Qu'on les augmente en établissant de nouveaux impôts, ou en élevant ceux qui existent déjà.

Cette question des taxes a commencé à prendre la priorité dans nos luttes politiques pendant les derniers temps de l'administration conservatrice. Le ministère de Boucherville, après quelques essais antérieurs faits pour rajuster les finances provinciales, avouait franchement à la Chambre, à la session de février 1878, qu'il fallait de toute nécessité recourir à de nouvelles taxes. L'opposition nia cette nécessité et offrit d'administrer la province sans augmenter les charges publiques. Après 18 mois d'épreuve, cependant, cette opposition, devenue le gouvernement du jour, est obligée de confesser l'insuccès de sa tentative. Nous ne sommes pas plus avancés qu'en 1878. Il faut se résigner de nouveau à envisager le spectre de la taxe. Et, cette fois, on sera peut-être forcé d'aller plus loin que l'ancien gouvernement, qui ne proposait que des taxes indirectes; il faudra probablement recourir à la taxe directe.

C'est le moyen suprême. Mais qui osera le proposer et l'appliquer? Le peuple est, de longue date, effarouché par ce mot. On l'a si bien endoctriné à cet égard, qu'il ne veut pas même en entendre parler, et les deux partis se sentent également impuissants, dans les circonstances présentes, à assumer la responsabilité d'un mouvement qui irait contre ce courant populaire. C'est ce qui a fait dire assez justement à un député, M. Flynn, qu'un gouvernement de coalition seul serait assez fort pour appliquer au peuple ce fer rouge dont il a horreur. Et pourquoi cette coalition ne s'opérerait-elle pas, quitte aux alliés d'occasion qu'elle réunirait sous la même politique à se séparer plus tard, lorsque ce grand obstacle aurait été franchi? Les deux partis sont intérieurement convaincus de la nécessité de la taxe: pourquoi ne s'entendraient-ils pas?

Il y a aussi un autre moyen de rétablir l'équilibre. Mais celui-ci a plutôt de la nature d'un expédient, et, contrairement à l'autre, il ne peut être tenté avec chance de succès que par l'un des partis. Notre dette est de treize ou quatorze millions, et le service des intérêts absorbe une forte partie de notre revenu. La moitié de ces quatorze millions ont été empruntés pour la construction du chemin de fer du Nord. Eh bien! que l'on vende ce chemin au gouvernement fédéral, qui en aura besoin bientôt pour compléter son réseau de voies ferrées; nous serons débarrassés ainsi d'une moitié de notre dette et nous conserverons la partie de notre revenu qui passe présentement au paiement de l'intérêt. Mais on comprend que l'administration actuelle, qui ne peut guère compter sur les faveurs du gouvernement d'Ottawa, ne saurait fonder de grandes espérances sur ce moyen, auquel un cabinet ami des autorités fédérales pourrait seul avoir recours. Et peut-être était-ce l'intention du ministère Joly de le faire, si le ministère Mackenzie fût resté au pouvoir. Mais les rôles sont changés et les perspectives aussi.

A. GÉLINAS.

Nouvelle maison. — Maison nationale.

MM. MATHIEU & GAGNON viennent d'ouvrir, au No. 105, rue Notre-Dame, un magasin de marchandises sèches et de nouveautés que nous recommandons au public. On trouvera dans cette maison tout ce que l'acheteur peut désirer, la qualité des marchandises et le bon marché. Ces messieurs possèdent, quoique jeunes, beaucoup d'expérience des affaires. Leur assortiment de marchandises est des plus variés, et dénote chez eux beaucoup de goût et d'intelligence.

Les facilités offertes aux habitants des campagnes par les nombreuses lignes de chemins de fer et de bateaux à vapeur de visiter Montréal à bon marché, devront avoir pour résultat d'augmenter sensiblement les affaires. Dans le but de profiter de cet accroissement de commerce, MM. Narcisse Beaudry et frère, les Bijoutiers bien connus, dont le magasin est situé au coin des rues Notre-Dame et Saint-Vincent, viennent d'importer et de confectionner un choix extra de MONTRES en or et en argent, BIJOUX de toute description, qu'ils offrent, à cause de la dureté des temps, en détail au prix du gros. Spécialité de dorure et argenture; ils fabriquent et réparent les ornements d'églises.

NARCISSE BEAUDRY, EDOUARD E. BEAUDRY, Bijoutier pratique. Horloger pratique.